

ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS DE LA BONAVENTURE
(Gestionnaire de la ZEC de la Rivière Bonaventure)

A titre de guide ayant sollicité l'appui de l'Association des Pêcheurs Sportifs de la Bonaventure (APSB) (Gestionnaire de la ZEC de la rivière Bonaventure), vous acceptez de mettre en pratique les éléments du présent document qui vise à assurer un service sécuritaire et de qualité supérieure à nos clients.

En tant que guide de pêche, demandeur d'une autorisation de commerce délivrée par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec (MELCCFP) en vertu de l'article 109 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF)(RLRQ c C-61.1), je suis conscient que je détiens un privilège et que ce privilège est rattaché à certains principes et engagements.

Dans ce sens, je m'engage à être un ambassadeur de l'APSB et afin de maintenir valide mon statut de guide sur le territoire, fournir annuellement, à l'APSB, une copie de mon contrat d'autorisation de commerce (CAC) pour guidage signé avec le MELCCFP et devrai ;

1. Fournir annuellement, à l'APSB, une preuve de couverture d'assurance responsabilité civile ;
2. Être membre en règle de l'APSB tant et aussi longtemps que je détiendrai un contrat d'autorisation de commerce pour guidage auprès du MELCCFP ;
3. Être courtois, poli, disponible, dynamique, sympathique, à l'écoute, bref faire preuve de professionnalisme ;
4. Être respectueux et collaboratif avec le personnel de l'APSB ;
5. Ne pas avoir été reconnu coupable d'infraction (chasse et pêche), en vertu de la Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune (LCMVF) et/ou la Loi sur les pêches, depuis les cinq (5) dernières années ;
6. Avoir en ma possession une copie du code d'éthique du pêcheur de l'APSB et inciter mes clients à respecter celui-ci ;
7. Inciter mes clients à respecter les bonnes pratiques de cohabitation entre pêcheurs et autres usagers de la rivière ;
8. Adhérer et faire la promotion de la mission, de la vision et des valeurs de l'APSB ;
9. Connaître sommairement les enjeux auxquels fait face l'APSB ;
10. Connaître la réglementation provinciale (Permis, Quotas, engin, etc.) régissant la pêche au saumon sur la rivière Bonaventure ;
11. Connaître les règlements de ZEC (enregistrement, tarification, division des secteurs, etc.) en vigueur sur le territoire ;
12. Rapporter tous les incidents à l'APSB (par le formulaire sur le site WEB ou par courriel) ;
13. M'assurer que mes clients aient tous les documents en règle afin de pratiquer la pêche au saumon (permis de pêche, droits d'accès) ;
14. Donner les directives pour que les clients puissent déclarer leurs remises à l'eau et/ou enregistrer leurs prises ;
15. Avoir et maintenir une trousse de premiers soins et les équipements de sécurités adéquats (veste de flottaison, etc.) pour la sécurité de mes clients ;
16. Respecter les conditions émises par le MELCCFP concernant la sous-traitance dans le cadre de mon autorisation de commerce ;
17. Assister à une rencontre d'information de début de saison avec des représentants de l'APSB et un représentant du MELCCFP ;
18. Se conformer aux limites légales imposées en matière de consommation d'alcool et de drogues afin d'assurer en tout temps la sécurité de mes clients ;

19. Ne pas utiliser le look-à-tout comme instrument de pêche pour faciliter le ferrage d'un saumon. Donc, son usage est proscrit lorsqu'il y a un pêcheur en action dans la fosse;
20. Respecter le principe de rotation tel que décrit dans le code d'éthique du pêcheur de l'APSB sur la rivière et m'assurer que mes clients le respectent également;
21. Aviser mes clients, lorsque le débit de la rivière est de 25 m³/s et moins, de respecter les directives au sujet des engins de pêche calants dans le code d'éthique du pêcheur de l'APSB sur la rivière;
22. Porter l'épinglette d'identification fourni par l'APSB

Révision de l'entente

Cette entente sera révisée de façon annuelle et selon les directives du MELCCFP.

Non-respect des engagements

Le non-respect des engagements mentionnés au présent document pourrait entraîner une résolution du conseil d'administration de l'APSB recommandant la levée de son appui. Cette résolution sera par la suite transmise au MELCCFP afin de demander l'annulation ou le non-renouvellement de votre autorisation de commerce de guidage.

Nom du guide (lettre moulée)

Signature du guide

Endroit

Date

Par la présente, l'Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure inc. (APSB) recommande, au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec (MELCCFP) d'émettre une autorisation de commerce pour guidage sur le territoire de la ZEC de la rivière Bonaventure,

Ronald Cormier,
Directeur général APSB

Endroit

Date